

*Date de dépôt : 18 juin 2018*

## **Pétition**

### **contre la suppression de la discipline fondamentale droit/ économie (DF) en 1<sup>re</sup> année de la formation gymnasiale**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

#### *A. FAITS*

Les enseignants d'économie du collège Rousseau ont appris par la directrice, lors de la Conférence générale des maîtres de leur établissement, le 15 mai 2018, que la Conférence des directrices et directeurs du collège de Genève (D11) avait décidé, après une réflexion menée ces deux dernières années, de :

1. supprimer le cours d'introduction d'économie (discipline fondamentale : DF) enseigné en 1<sup>re</sup> année du collège ;
2. introduire l'enseignement de l'option spécifique (OS) économie et droit en 1<sup>re</sup> année et non plus en 2<sup>e</sup> année ;
3. remplacer l'introduction à l'économie par un cours interdisciplinaire en 3<sup>e</sup> année. L'économie devrait partager sa dotation horaire actuelle avec l'informatique (diminution de 50% de sa dotation horaire).

Selon la direction du collège, la mise en application de ces modifications est prévue pour la rentrée 2019.

Cette décision du D11 a été prise sans large consultation des enseignants de la discipline concernée ni du corps enseignant.

Elle n'a pas été portée à la connaissance de la Conférence des présidents de groupe qui s'est déroulée le 10 avril 2018.

Les pétitionnaires émettent des doutes sur la force juridique d'une décision du D11 portant sur un changement si important de règlements et lois en vigueur

concernant, entre autres, la dotation horaire de plusieurs disciplines (droit, économie et philosophie).

A l'heure actuelle, les enseignants ignorent si les décisions mentionnées ci-dessus ont été validées par M<sup>me</sup> Emery-Torracinta, conseillère d'Etat chargée de la formation et de la jeunesse.

## B. HISTORIQUE

Il convient de rappeler qu'en 2002 la commission tripartite du suivi de la maturité gymnasiale avait envisagé d'introduire l'OS économie et droit en 1<sup>re</sup> année. Le projet avait été abandonné.

En 2004, l'enseignement d'économie a subi une réduction des heures enseignées en 1<sup>re</sup> année (DF) de 33%. Cette décision avait été prise en juin 2004, sans aucune concertation avec les enseignants concernés. Elle entra en vigueur en septembre 2004. La discipline perdit 6 postes de travail à plein temps et les élèves subirent une réduction importante du programme.

En 2012 (CPG du 18 décembre), un vote consultatif concernant le projet de commencer l'OS en 1<sup>re</sup> a permis de constater un rejet important de cette proposition (21 contre, 4 pour, 4 abstentions).

## C. CONSÉQUENCES

### 1. L'économie n'est pas enseignée au cycle d'orientation.

Supprimer l'introduction à l'économie en première année du collège, c'est enlever aux élèves qui commencent la maturité la possibilité de prendre connaissance d'une discipline nouvelle. C'est restreindre drastiquement un choix en connaissance de cause, garanti par l'art. 3 al. 3 REST (règlement sur l'enseignement secondaire et tertiaire) qui précise que « Les élèves sont mis progressivement en mesure d'effectuer leur choix en toute connaissance de cause ». C'est traiter les enseignants d'économie d'une manière discriminatoire par rapport aux enseignants des autres disciplines.

La suppression de l'introduction à l'économie en 1<sup>re</sup> année aura comme conséquence la diminution drastique du nombre d'élèves choisissant l'OS économie/droit.

Nous estimons la diminution des effectifs à 30% voire 40%. Cela signifie, pour l'OS seulement, une perte très importante de la dotation horaire actuelle pour l'économie. Nous craignons la suppression de plusieurs postes d'économie sur l'ensemble du canton.

2. D'après l'information reçue, l'introduction à l'économie devrait être dispensée en 3<sup>e</sup> année avec le droit et la philosophie. Les trois disciplines seraient au service de l'informatique.

L'introduction à l'économie ne serait plus une discipline autonome.

La dotation horaire concernant l'introduction à l'économie devrait être considérablement réduite au profit de l'informatique. De plus, les 11 classes que nous avons habituellement en 1<sup>re</sup> année représenteraient au plus 8 classes en 3<sup>e</sup>, étant donné le nombre d'élèves quittant le collège avant la 3<sup>e</sup> année.

Nous nous opposons à cette décision qui aurait des conséquences préjudiciables tant pour les élèves que pour les enseignants : une incohérence et une perte de sens en regard du parcours des collégiens et du contenu du cours d'introduction à l'économie, ainsi qu'une diminution des heures d'enseignement d'économie. Nous estimons ici encore qu'il s'agit d'une perte importante de postes d'enseignants d'économie pour l'ensemble du canton.

**Etant donné ce qui précède, le groupe d'économie du collège Rousseau :**

- **demande à ce que l'introduction à l'économie soit maintenue en 1<sup>re</sup> année ;**
- **s'oppose à un déplacement de l'introduction à l'économie de la 1<sup>re</sup> année vers un autre degré ;**
- **demande que l'introduction à l'économie conserve sa dotation horaire actuelle.**

*N.B. 3 signatures*

Groupe d'économie  
Collège Rousseau  
Avenue du Bouchet 16A  
1209 Genève